

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/07/2021030045/justel>

Dossier numéro : 2021-01-07/12

Titre

7 JANVIER 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné du 11 juin 2020 fixant le cadre du règlement de travail

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 19-01-2021 page : 2531

Entrée en vigueur : 01-09-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné fixant le cadre du règlement de travail, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2016 donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné du 22 octobre 2015 fixant le cadre du règlement de travail est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté produit ses effets au 1er septembre 2020.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 19-01-2021, p. 2532)